

REGLEMENT DU CRITERIUM DES CIGOGNES 2025-2026

Le critérium des cigognes est une compétition interne au Comité Départemental de Tir du Bas-Rhin. Il est ouvert à toutes les sociétés du Département adhérentes à la Fédération Française de Tir. Les participants doivent être en règle avec leur licence FFTir.

Cette compétition concerne les disciplines suivantes :

- Carabine 10 mètres
- Pistolet 10 mètres

I. Engagement

Les frais d'engagement sont fixés à 20 euros par équipe. L'équipe sera composée de trois tireurs « titulaires » et jusqu'à trois remplaçants. Cette compétition est réservée aux catégories sans potence (de minimes à seniors 3) dans les divisions 1 à 4 en carabine et en pistolet.

La compétition est également ouverte aux tireurs vétérans. Les équipes seront intégrées dans une division à part en fonction du résultat des titulaires de l'équipe lors des compétitions vétérans organisées par la Ligue. Cette discipline concerne uniquement les tireurs de 55 ans et plus comme l'énonce le règlement Tirs Seniors Alsace (TSA) de la Ligue. Le règlement TSA sera appliqué lors des matchs pour ce qui concerne l'arme, le support et la tenue.

Une réduction des frais d'engagement sera effectuée si une femme fait partie des titulaires de l'équipe et participe à au moins 4 matchs.

II. Calendrier de la compétition

Le calendrier de la compétition sera élaboré par Anthony HAAS. Les matchs se dérouleront sur la période prévue au calendrier.

Dans le cas où une équipe ne pourrait pas se déplacer ou accueillir la rencontre, celle-ci sera alors déclaré forfait et la victoire ira à l'équipe adverse. Si les équipes n'arrivent pas à se mettre d'accord sur un jour pour procéder au match, la date sera imposée par le responsable de la compétition.

III. Déroulement de la compétition

Cette compétition se déroulera sous la forme de match par équipe. Toutes les équipes seront réparties en divisions de 6 équipes en fonction du nombre d'équipes engagées dans la compétition.

La répartition dans les différentes divisions se fera en fonction des résultats du critérium de l'an passé. Chaque division sera composée de 6 équipes. Pour les nouvelles équipes inscrites,

le score des championnats départementaux des titulaires sera pris en compte pour équilibrer les divisions. Il est donc possible qu'une équipe reléguée ou promue ne le soit pas en raison de cet équilibrage.

Pour les équipes ayant déjà participé à la compétition, c'est la moyenne du tireur de la saison passée qui sera prise en compte pour définir l'ordre des tireurs de l'équipe.

Chaque équipe disputera des matchs à « l'extérieur » et à « domicile », se sera au club accueillant le match de fournir les cartons si c'est nécessaire.

Les matchs se disputeront sous forme de duel sur 40 coups selon le schéma ci-dessous. L'équipe qui remportera le plus de duel gagnera le match. Une victoire rapporte 3 points à l'équipe et une défaite rapporte 1 point.

Equipe 1						POINTS		Equipe 2					
	série 1	série 2	série 3	série 4	Total			Total	série 4	série 3	série 2	série 1	
Tireur 1	99	98	97	97	391	0	1	394	98	96	99	100	Tireur 1
Tireur 2	95	95	95	97	382	0	1	388	97	96	97	98	Tireur 2
Tireur 3	96	96	96	97	385	1	0	362	91	93	90	88	Tireur 3
						TOTAL							
						1	2						

Sur le pas de tir les tireurs devront se placer selon le schéma suivant : Tireur 1 (Equipe 1) Tireur 1 (Equipe 2) Tireur 2 (Equipe 2) Tireur 3 (Equipe 2) (Equipe 2)

Lorsque les premiers matchs seront terminés, une moyenne sera établie au sein de chacune des deux équipes pour définir l'ordre des tireurs pour le match suivant.

Les deux derniers matchs se dérouleront sur un stand unique, la remise des prix pour chaque division se fera à la suite de ces deux matchs.

IV. Règlement des divisions

- Un tireur « titulaire » d'une équipe ne pourra pas tirer dans une équipe de division inférieure. En revanche un tireur d'une division inférieure peut tirer jusqu'à deux matchs avec l'équipe d'une division supérieure.
- Un tireur pourra participer à la compétition en tir vétéran et sans appui.
- A la fin de la compétition les deux premières équipes pourront accéder à la division supérieure, les deux dernières seront reléguées en division inférieure. Si la division contient seulement 5 équipes, alors uniquement le premier et le dernier changeront de division. De

plus, si une équipe accédant à la division supérieure ne participe plus à la compétition la saison suivante, c'est l'équipe classée après elle qui sera promue.

- Toute équipe ne présentant pas trois tireurs pour un match sera dans l'obligation de déclarer forfait et la victoire ira à l'équipe adverse.
- Une victoire rapporte 3 points à l'équipe, une défaite rapporte 1 point.
- En cas d'égalité au classement, les points marqués lors des duels permettront de départager les deux équipes. Si les équipes sont toujours à égalité, le résultat de leur rencontre les départagera.

V. Règlement des matchs

- Les temps de tir pour un match sont de 10 minutes pour les essais puis 50 minutes de match. Tout le monde démarrera son match au même moment.
- Le comptage des points se fera en autocontrôle et en point entier. En cas de litige il sera possible d'apporter les cartons tirés au bureau du CDTir 67 (4, rue jean Mentelin 67035 Strasbourg) afin que les cartons puissent être comptés à la machine.
- Le match devra se dérouler sur le même type de cible pour chaque duel. Toutefois il est possible que les 2 premiers tireurs soient sur cibleries électroniques et les autres sur cartons.
- Dans le cas où un club ne peut pas accueillir la compétition, il doit prendre contact avec les centres de tir (Lingolsheim, Kaltenhouse) afin de trouver un créneau pour faire leur match sur ces installations.
- Dans le cas ou deux tireurs sont à égalité à la fin d'un match, un tir de barrage devra être effectué afin de les départagé. Ce barrage se fait en point entier et il continuera jusqu'à ce que l'égalité soit rompue. Les tirs de barrage se déroulent de la manière suivante : chaque athlète a deux minutes de préparation (sans tir d'essais) avant le premier coup de barrage. Si un des athlètes déclenche la charge propulsive lors de la période de préparation, celui-ci sera désigné comme perdant le barrage. Chaque tireur disposera de 60 secondes pour effectuer le tir de barrage.
- Si l'ordre des positions des tireurs n'est pas respecté par une équipe d'un match à l'autre, le responsable de la compétition peut modifier cet ordre s'il juge que l'équipe adverse a été pénalisée et qu'à cause de cela, elle perd le match.

VI. Récompense

Les trois premières équipes de chaque division seront récompensées. Le détail des récompenses sera mis à jour dans ce règlement au cours de la compétition

VII. Calendrier des rencontres

<u>1er tour</u>: Du 6 octobre au 6 novembre 2025 <u>2^{ème} tour</u>: Du 6 novembre au 6 décembre 2025 3^{ème} tour: du 6 décembre 2025 au 17 janvier 2026

<u>Finale</u>: 17 janvier 2026 à Kaltenhouse (éventuellement le 18 janvier également en fonction du nombre d'équipes)